

PROJET ASSOCIATIF

ASSOCIATION du CENTRE de SOINS des CITES

Courant 1975 confrontés à une demande de soins croissante de la part de la population et à une diminution des vocations religieuses, la congrégation des « Filles de Marie » intervenant sur notre agglomération prend contact avec des bénévoles soucieux de continuer l'engagement de la congrégation dans la prise en charge des besoins sanitaires et sociaux de la population, de pérenniser le tiers payant et de défendre une politique de santé garantissant l'accès aux soins pour tous.

Ce groupe de bénévoles constitue en 1976 une association loi 1901 à but non lucratif permettant l'embauche d'infirmiers(ères) laïques.

Pour compléter l'offre de soins à domicile et permettre l'embauche d'aides-soignant(es), l'association crée en 1988 un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour encore améliorer le maintien à domicile des personnes âgées. (La DASS accorde 12 lits le 1^{er} octobre 1988, 20 le 1^{er} mai 1989 et 25 le 17 juillet 1996).

Les décrets du 15 juillet 1991 définissent la place et le rôle spécifique des Centres de Santé dans le paysage sanitaire français prenant en compte l'approche globale de la santé intégrant le volet médical, social et préventif.

Les deux services sont regroupés dans le même bâtiment en 1995 sous l'égide de la même association Centre de Soins des Cités.

NOS VALEURS

- Une conception du soin basé sur la prise en charge globale de la personne dans le respect de son environnement, en fonction de son milieu social et culturel.
- L'accès aux soins, de tous sans discrimination en respectant la dignité et la liberté de chaque personne.
- La pratique du tiers payant.
- La création de lien social, gage de qualité de vie, à travers le service rendu et la vie associative à caractère non lucratif.

- La prise en compte de l'identité des professionnels et des usagers dans une complémentarité où chacun est auteur et acteur.
- L'inscription dans une démarche de territoire de proximité amenant à travailler en partenariat avec l'ensemble des intervenants de domicile.
- La laïcité dans un esprit d'ouverture et de tolérance.
- L'indépendance de l'association garante de notre liberté d'action.

NOS OBJECTIFS

- Permettre à toute personne ayant des problèmes de santé qui ne requièrent pas d'hospitalisation de pouvoir recevoir chez elle, ou aux permanences de soins, non seulement un traitement mais aussi tous les soins visant à mettre en place une réponse adaptée à ses besoins.
- Considérer la personne soignée non pas comme un objet de soins mais comme un partenaire.
- Contribuer au maintien à domicile des personnes en impliquant les aidants, en participant et/ou en organisant une coordination entre les différents intervenants auprès de la personne soignée.
- Prendre du temps pour impliquer l'usager dans sa prise en charge.
- Assurer une qualité de soins en favorisant l'information et la formation des professionnels.
- Avoir une approche politique des questions de santé et de l'articulation santé-social.
- Assurer une continuité des soins pour les personnes prises en charge.
- Développer des actions de prévention et de promotion de la santé.
- Favoriser les échanges entre les usagers, les professionnels, les administrateurs et les bénévoles dans le souci d'agir pour leur santé et celle des autres.
- Représenter l'association dans les différentes instances du lieu d'implantation et la faire connaître et reconnaître.
- Avoir le souci d'une bonne gestion pour pérenniser l'action de l'association.

LES MOYENS

- Une association dynamique inscrite dans une démarche visant au maintien de ses valeurs et de la qualité des soins.
- Des bénévoles soucieux d'agir pour une politique de santé publique accessible à tous.
- Des professionnels compétents, à l'écoute des usagers.
- Une connaissance de tous les organismes et acteurs de terrain par les professionnels de l'association.
- Des locaux adaptés permettant de dispenser des soins de qualité.
- Une adhésion à une fédération régionale et nationale pour défendre des objectifs communs.
- Un service d'astreinte planifié 24H/24 (en dehors des heures d'ouverture du centre) pour assurer la continuité des soins restant prévisible, dans le cadre d'une prise en charge spécifique (personnes en fin de vie, patient nécessitant de la morphine, patient sous nutrition entérale ou parentérale). Pour ces personnes les professionnels du centre sont organisés pour intervenir à tout moment y compris la nuit.
- Un secrétariat ouvert sur des horaires larges permettant l'accueil des usagers.

Tous les matins du lundi au samedi : 8H00 - 12H00

L'après midi : le mardi - jeudi - vendredi : 14H00 - 17H30

Le lundi : 16H00 - 18H00

- Une permanence de soins :

Du lundi au vendredi : 10H30 - 11H30

16H30 - 18H30

Le samedi : 10H30 - 11H30 et 17H00 - 17H30

Le dimanche : 11H00 - 11H30